

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE



PROGRAMME REAMENAGE DES ECOLES NORMALES

Août 2007

I - INTRODUCTION GENERALE

1.1 Le contexte

Depuis 2003, le Niger a engagé un vaste programme de réforme de son système éducatif. L'objectif visé est d'assurer l'expansion et la modernisation du système. Au cycle de base 1, il s'agira notamment de porter le taux brut de scolarisation de 37,3% en 2001 à 74% en 2012, d'améliorer les rendements interne et externe par la refondation des curricula.

L'atteinte de tels objectifs suppose, le recrutement de 27.223 nouveaux enseignants, la construction et l'équipement de 25.448 nouvelles salles de classe, l'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants et celle du contexte et des conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Une telle entreprise a imposé à court terme, la réduction de la durée de la formation dans les écoles normales (pour répondre aux besoins induits en enseignants) et par voie de conséquence le réaménagement des programmes d'études. C'est ainsi que des disciplines comme le français et les mathématiques ont été supprimées du programme. Après quatre (4) années d'expérimentation du programme réaménagé, une étude ayant porté sur le niveau des élèves maîtres en Mathématique et en français a fait ressortir leur faible niveau dans ces disciplines. Or, la maîtrise du français et des mathématiques constitue la base pour un enseignement de qualité à l'école primaire. C'est pourquoi, l'étude évoquée plus haut a recommandé la réintroduction de ces deux disciplines dans le programme d'études des écoles normales comme contenus et non comme des simples renforcements. Cette recommandation a été entérinée par la revue MEN/PTF de juin 2007. Le présent réaménagement du programme des ENI s'inscrit dans cette optique. Ce programme réaménagé sera bien sûr provisoire, en attendant l'élaboration d'un programme étalé sur deux ans et la finalisation des nouveaux curricula du Cycle de Base 1.

1.2 Les orientations générales du programme

a) Les finalités et objectifs globaux du programme

Les programmes d'études des écoles normales, visent à assurer aux élèves maîtres : « l'acquisition de savoirs, savoir faire et savoir être nécessaires pour favoriser la formation intellectuelle et morale de leurs élèves par la transmission des connaissances et valeurs propres, à promouvoir l'autonomie des sujets sur lesquels s'exerce leur action ».

Les objectifs visés étant de:

- Améliorer la qualité de l'éducation en offrant aux enseignants une formation professionnelle de qualité ;
- Adapter la formation des enseignants du Cycle de Base 1, aux avancées scientifiques et techniques enregistrées dans toutes les disciplines et domaines d'études intervenant dans leur formation ;
- Adapter la formation professionnelle des enseignants aux orientations définies par la Loi d'Orientation du Système Educatif Nigérien et aux options fondamentales du PDDE.
- Contribuer à développer chez les nouveaux enseignants, la motivation et l'engagement volontaire dans le processus de développement économique et social du pays.

b) les principes généraux de la formation

Les programmes d'études réaménagés sont fondés sur des principes explicites:

i) La formation des enseignants doit être une formation professionnelle

Elle doit préparer au métier d'enseignant et aux tâches qui en découlent. Ceci impose l'identification et la sélection des disciplines et contenus éducatifs qui s'intègrent dans ce projet. Le travail sur les matières pour elles-mêmes, ne peut plus constituer la préoccupation essentielle des enseignants dans leurs actions pédagogiques. En effet, les objectifs premiers de la formation professionnelle des enseignants, sont de les doter de compétences nécessaires pour faire classe avec efficacité. Il s'agira par conséquent d'identifier :

- les rôles et fonction que l'enseignant devra exercer dans la pratique du métier ;
- les compétences qu'il devra manifester et les tâches qu'il devra exécuter dans l'exercice de ces rôles ou de ces fonctions ;
- les attitudes qu'il devra manifester dans ces rôles ou fonctions, les valeurs et conviction qui sous tendent ces attitudes.

Toutes les disciplines enseignées à l'EN et toutes les activités de formation doivent s'intégrer dans ce projet.

ii) La formation des enseignants doit préparer à une pratique réfléchie

La formation doit être conçue comme une réflexion sur la pratique. L'enseignant ne maîtrisera réellement sa tâche que s'il est capable d'y réfléchir, de l'analyser et de l'évaluer. Ceci a une incidence toute particulière sur l'organisation de la démarche de

formation car tout morcellement des séquences de formation en tâches parcellaires, en savoir faire spécifique ne peut aboutir qu'à un conditionnement regrettable, s'il ne procède d'une réflexion sur la problématique et d'une interrogation sur la pratique elle-même.

L'articulation de la formation autour des unités de formation, la définition préalable de compétences visées et l'organisation des stages procèdent de ce souci de partir de la pratique, de l'analyser pour aboutir à une pratique réfléchie.

iii) La formation des enseignants doit être fondée sur l'interdisciplinarité

Les disciplines enseignées à l'Ecole Normale doivent converger vers un objectif unique: doter l'élève -maître des compétences nécessaires à une bonne pratique de classe. Toutes les matières et contenus éducatifs doivent participer à la réalisation de ce projet.

iv) La formation professionnelle des enseignants doit préparer à l'auto formation et à la formation permanente

La formation dispensée à l'ENI ne saurait préparer les élèves-maîtres à affronter toutes les difficultés auxquelles ils seront confrontés dans la pratique du métier. Il s'agira par conséquent de les doter d'outils nécessaires pour leur propre formation ultérieure. Le développement des compétences transversales poursuivi à travers toutes les disciplines (rechercher, traiter et utiliser les informations, résoudre des problèmes etc....) vise à atteindre cet objectif.

c) Les démarches de formation

La mise en œuvre des principes qui fondent ce programme d'études suppose la rénovation des démarches de formation.

La démarche jusqu'ici utilisée dans les écoles normales, procède de l'enseignement de préalables théoriques et de l'apport de modèles (leçons modèles, plans de leçons) conçus comme devant être appliqués de manière conforme lors des exercices d'entraînement et des stages pratiques. Cette démarche présente de nombreux inconvénients:

- elle fait abstraction de toute référence à la réalité concrète et favorise un enseignement dogmatique et livresque ;
- elle consacre un cloisonnement entre les différentes disciplines enseignées dans les écoles normales ;

- elle ne facilite pas le passage de la théorie à la pratique ;
- elle ne favorise pas l'esprit d'initiative et de recherche des élèves ;

i) Repenser les démarches de formation

La seule modification des contenus enseignés ou l'augmentation du temps imparti aux stages pratiques ne peut suffire à atteindre les objectifs assignés à la formation. Insérer la formation dans la réalité du milieu et former des enseignants capables d'affronter avec efficacité une réalité scolaire difficile et en perpétuelle mutation impliquent une véritable « inversion des facteurs ». Pour aboutir à la réalité, il faut d'abord en partir. Pour ce faire, la pratique et la réalité doivent être au début et à la fin de tout processus de formation.

- le centre de gravité du processus : les Unités de Formation (UF).

L'unité de formation constitue la base du système, elle constitue un tout à un niveau et dans un domaine donné. Elle se caractérise par une approche centrée sur les objectifs à atteindre et les compétences à maîtriser. La formation des élèves – maîtres ne vise donc pas seulement à apprendre des corps de connaissances constitués, mais à développer des aptitudes à la résolution de problèmes.

L'unité de formation est basée sur les différents paliers ou étapes de la scolarité primaire :

- le sous-cycle des apprentissages fondamentaux : lire, écrire, compter ;
- le sous-cycle de l'enseignement élémentaire : passage à la lecture courante et à l'étude de la langue écrite, passage aux problèmes en mathématiques, utilisations des notions d'espace et de temps ;
- le sous cycle de l'enseignement moyen : consolidation et accroissement des connaissances, développement des activités manuelles et technologiques participation structurée aux activités du milieu.

Il s'agit par conséquent de :

- identifier les domaines et les disciplines enseignés au sein de chaque unité de formation ex :UF1, (CI-CP) lecture, langage, mathématique etc.
- déterminer les compétences visées ;

- définir les objectifs et contenus spécifiques à ce niveau autour des domaines suivants : connaissance de l'enfant ; connaissance des matières à enseigner ; maîtrise des méthodes appropriées; ouverture sur le milieu.

Toutes les disciplines du programme officiel des ENI s'intègrent aux UF (unité de formation). Chaque unité de formation est introduite par un stage d'observation. Les leçons de démonstration doivent être organisées dans les écoles annexes et dans les salles de micro-enseignement pendant la période des enseignements théoriques.

ii) Les stages :

Une bonne préparation au métier d'enseignant doit accorder une place de choix à l'initiation à la pratique de classe tant à l'école annexe qu'au cours des stages de responsabilité. Les stages pratiques doivent donner aux futurs enseignants l'occasion d'observer et d'agir dans des situations réelles d'enseignement-apprentissage sous la supervision des formateurs des écoles normales et des enseignants des écoles annexes ou d'application. Trois types de stages ont été retenus pour la formation des élèves-maîtres.

Le stage de sensibilisation ou d'imprégnation : il intervient dès le début de l'année scolaire avant le début des enseignements. Durant ce stage, les élèves maîtres devront observer et analyser l'organisation et le fonctionnement de l'école, les différentes activités relatives à l'organisation de la rentrée scolaire.

Les stages d'observation : ils ont pour objet de permettre aux élèves-maîtres d'observer des leçons dans toutes les disciplines enseignées dans les différents cours. Ils durent 2 jours et s'effectuent au début de chaque unité de formation. Ces stages offrent l'occasion aux élèves d'observer les stratégies utilisées par l'enseignant pour conduire son cours, la manière dont les élèves apprennent. Les observations des élèves-maîtres seront analysées de retour à l'EN.

Ces stages s'inscrivent dans la programmation d'un enseignement conduit en classe, les objectifs du stage doivent donc être précisés et une grille élaborée afin de guider les observations.

Le stage pratique : Il a pour objectif de permettre aux élèves maîtres de s'exercer à la conduite de classe sous le contrôle et avec les conseils du maître titulaire de classe et des encadreurs de l'EN. Ce stage dure 45 jours. Il doit faire l'objet d'une évaluation.

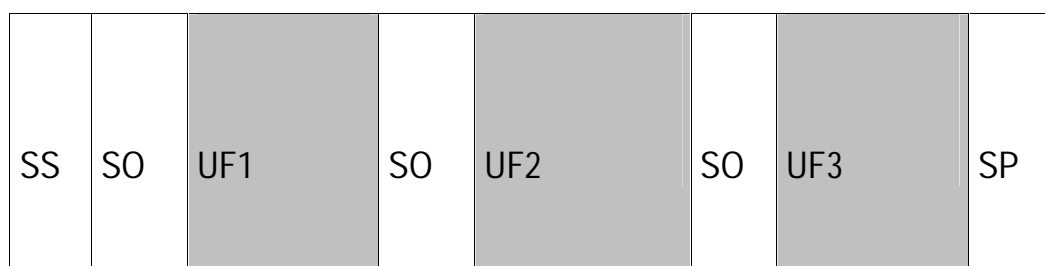
Les différents stages seront suivis à deux niveaux : celui de l'école annexe ou d'accueil, les inspections et secteurs pédagogiques et celui de l'Ecole Normale :

- Au niveau de l'école annexe ou d'accueil, le maître titulaire de la classe et le directeur d'école jouent le rôle de tuteurs. Les inspecteurs et conseillers pédagogiques de terrain participent à l'encadrement des stages.
- au niveau de l'Ecole Normale, les stagiaires sont suivis par des équipes pluridisciplinaires.

Tous les formateurs de l'EN participent à la conception, à la mise en œuvre et à l'exploitation des résultats des stages. Des séances de concertation seront organisées entre tous les encadreurs pour faire le point des difficultés rencontrées et des aspects particuliers qui nécessitent d'être repris ou à des élèves ou pour tout le programme de formation.

- des séances de restitution seront organisées pour permettre aux stagiaires de faire des remarques et dire leurs difficultés.

Diagramme de composition et d'enchaînement



SS : Stage de sensibilisation dès la première semaine de la rentrée et dans toute l'école.

SO : Stage d'observation 2 jours au début de chaque UF

SP : Stage pratique 45 jours du 1^{er} avril au 15 mai dans tous les niveaux

c) les disciplines enseignées

L'identification des disciplines et contenus enseignés à l'école normale s'est basée sur :

- la détermination préalable des rôles et tâches de l'enseignant dans la pratique du métier : ainsi trois rôles principaux ont été identifiés : formateur, administrateur/gestionnaire et agent de changement social.

- la définition des compétences en termes de savoirs, savoir-faire et savoir être nécessaires pour assumer ces rôles et fonctions. Ceci nous a permis de définir les compétences transversales développées à travers toutes les disciplines et les compétences spécifiques.
- l'analyse des contenus et matières enseignés à l'EN et leur croisement avec les compétences identifiées.

Ce qui a permis de retenir les disciplines suivantes : psychopédagogie, pédagogie générale, pédagogie spéciale et pratique, morale professionnelle et législation, sociologie de l'éducation, Education Physique et sportive, français, mathématiques et langues nationales.

Compte tenu de la réduction du temps de la formation, la priorité a été accordée aux disciplines professionnelles. Ce qui a fait que le temps imparti à la pédagogie spéciale a été accru. Mais la formation professionnelle doit être soutenue par un bon niveau de culture générale des élèves maîtres leur permettant la maîtrise des contenus enseignés. D'où la nécessité de relever le niveau des élèves maîtres en français et mathématiques.

Horaires hebdomadaires et coefficients

Disciplines	Horaires	coefficient
Psychopédagogie	2h	2
Pédagogie générale	2h	2
Pédagogie spéciale	10h	3
Morale professionnelle	2h	1
Sociologie	2h	1
Education Physique	2h	1
Français	3h	1
Mathématiques	3h	1
Langues nationales	2h	1
Total	28h	13

Quatre heures (au lieu de six) ont été réservées aux activités des élèves (recherches documentaires, bibliothèque, préparation des travaux de groupes et des stages).

2. LES PROGRAMMES D'ETUDES

Les présents programmes d'études sont déclinés en :

- i) Compétences transversales ou transdisciplinaires : elles permettent à l'élève maître d'être actif dans ses apprentissages. Elles sont exercées dans l'ensemble des disciplines enseignées à l'école normale «ce sont des états fonctionnels, intégrés, persistants et en perpétuel développement, permettant la réalisation des performances». Au-delà des disciplines, elles sont de l'ordre du savoir-être, savoir-faire et du savoir-devenir. Les encadreurs, à travers toutes les disciplines, doivent saisir les occasions propices pour développer ces capacités chez les élèves maîtres.
- ii) Compétences disciplinaires : la compétence disciplinaire est un ensemble de savoirs, savoir faire et savoir devenir acquis dans le cadre d'une discipline, constatés et mesurés et qui permettent à un individu d'accomplir de manière concrète une tâche ou un ensemble de tâches. Il s'agit ici de tâches d'enseignement.
- iii) Objectifs d'apprentissage : les compétences disciplinaires sont éclatées en objectifs d'apprentissages qui eux-mêmes sont formulés en terme de savoirs, savoir-faire et savoir-être indispensables pour acquérir une ou des compétences.

Il revient aux encadreurs de définir les objectifs spécifiques pour les différents contenus enseignés.

- iv) Thèmes et contenus : les thèmes et contenus d'enseignement, comme nous l'avons souligné ci-dessus n'existent dans ce programme que parce qu'ils s'intègrent au projet de formation professionnelle des enseignants. Ils constituent des occasions pour développer des compétences.
- v) Comment enseigner et évaluer : Pour chaque discipline il a été proposé quelques indications sur la manière dont le formateur doit s'y prendre pour enseigner et évaluer. Bien sûr, il ne s'agit pas de directives à appliquer mécaniquement. Chaque enseignant, selon les conditions de la pratique pédagogique de sa classe doit pouvoir identifier les stratégies adéquates pour faire classe.
- vi) Eléments de bibliographie : nous avons proposé pour chaque discipline, quelques titres d'ouvrage facilement accessibles. Bien sûr, il faut encore le souligner, la formation professionnelle de l'enseignant est un tout d'où l'importance de promouvoir l'interdisciplinarité à travers les unités de formation. Au niveau de chaque discipline, des indications seront données pour aider le formateur à moduler ses cours en fonction de la progression des UF. Les programmes d'études d'éducation physique et sportive et de langues nationales bien que prévus dans le descriptif du programme ne seront pas

développés. Les contenus proposés dans les programmes de 1993 ont été reconduits tels quels.

2.1 LES COMPÉTENCES TRANSVERSALES OU TRANSDISCIPLINAIRES

L'enseignement des disciplines transversales vise à :

- communiquer avec les élèves en fonction de leur niveau et des objectifs poursuivis ;
- faciliter l'acquisition d'apprentissages significatifs, en aidant les élèves à établir les relations entre les nouvelles acquisitions et les acquisitions et expériences antérieures et à saisir les opportunités pour appliquer les connaissances et aptitudes acquises ;
- exprimer clairement ses idées et sentiments ;
- faire preuve d'ouverture d'esprit, de créativité et d'objectivité dans l'élaboration du savoir et l'appréciation des phénomènes, des situations et des hommes ;
- respecter les règles de vie et coopérer;

PSYCHOPEDAGOGIE

1. COMPETENCES VISEES

- identifier les potentialités, capacités, intérêts et difficultés des élèves et adapter son enseignement aux caractéristiques du groupe-classe et à chaque élève en particulier ;
- maîtriser les techniques de motivation afin de faciliter l'apprentissage des élèves.

2. PRESENTATION

Plus qu'un art, l'enseignement est une science. Ceux qui doivent exercer le métier d'enseignant doivent être dotés de compétences nécessaires pour identifier et appliquer les techniques et stratégies facilitant l'apprentissage des élèves. Dans cette perspective, l'enseignement de la psychopédagogie doit être progressif et «utilitaire».

Le cours de psychopédagogie doit aider les élèves maîtres à comprendre le processus de développement cognitif, moteur et affectif des élèves, les différences inter-individuelles afin d'y adapter l'enseignement.

Ce cours sera conduit en fonction du déroulement des trois unités de formation et en tenant compte des étapes du développement cognitif, moteur et affectif de l'enfant :

- l'enfant de 0 à 7- 8 ans ;
- l'enfant de 9 à 11 ans
- l'enfant de 12 à 13 ans
- l'adolescent.

3. OBJECTIFS

- Connaître les différentes théories du développement psychologique de la naissance à l'adolescence et comprendre leurs incidences dans le processus d'enseignement/apprentissage ;
- Adapter le contenu des apprentissages au développement psychologique de l'apprenant ;
- Comprendre les différences inter-individuelles, leurs causes et leurs implications pédagogiques ;
- Identifier les conditions propices à l'apprentissage et les actions efficaces ou néfastes pour conduire l'apprentissage individuel et en groupe ;
- Maîtriser les techniques de motivation afin de faciliter l'apprentissage des élèves ;
- Evaluer les stratégies d'apprentissage et proposer des remédiations prenant en compte les lois du développement, les processus d'acquisition, de motivation et les différences inter- individuelles.

4. THEMES ET CONTENUS

Thème1 : le développement psychologique de la naissance à l'adolescence

- Psychopédagogie/pédagogie générale ;
- Le développement comme processus d'interaction individu-milieu ;
- Les lois du développement psychologique: (Le développement cognitif, psycho moteur, affectif et la socialisation)

- L'implication pédagogique du développement cognitif, psycho moteur et affectif.

Thème 2 : apprentissage et mémoire

- Théorie de l'apprentissage : principe, processus du conditionnement et apprentissage ;
- L'individu comme acteur de l'apprentissage : processus d'acquisition, transfert, apprentissage significatif ;
- Les facteurs d'apprentissage : la motivation, la mémoire ...

Thème 3 Les différences individuelles

- Les différences inter-individuelles : intelligence, personnalité, aptitude physique et émotion ;
- Les déterminants des différences inter-individuelles : la famille, les conditions socio-économiques, l'accès aux ressources etc....
- Enseigner des élèves aux rythmes différents.

Thème 4 : l'animation de la classe

- Le groupe classe et ses caractéristiques ;
- les différentes conceptions de la discipline ;
- techniques individuelles et de groupes pour améliorer la discipline et le travail en classe.

5. COMMENT ENSEIGNER ET EVALUER LA PSYCHOPEDAGOGIE

L'enseignement de la psychopédagogie doit être pratique, c'est-à-dire développer les compétences nécessaires pour enseigner. Dans ce sens, l'enseignement doit se baser sur l'observation directe, des études de cas qui favorisent l'analyse et l'évaluation des différentes pratiques d'enseignement en rapport avec le thème à étudier. Les élèves maîtres doivent pouvoir identifier les opportunités pour appliquer les techniques acquises pendant les stages pratiques et les cours théoriques. Les formateurs doivent programmer des lectures, des recherches bibliographiques et des exposés-débats.

L'évaluation peut se faire à partir d'épreuves objectives (QRO), des sujets de dissertation et des analyses à partir des observations effectuées pendant les stages.

6. ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE : (à titre indicatif)

1. Jean Piaget :

- « La psychologie de l'intelligence » Armand Colin Paris 1967
- « Le langage et la pensée chez l'enfant », Delachaux
- « Le jugement et le raisonnement chez l'enfant » Delachaux

2. Wallon (R)

- « Les origines du caractère chez l'enfant » Bolvin, 1934
- « Les origines de la pensée chez l'enfant » PUF

3. Dottrens (R)

- « L'enseignement individualisé », Delachaux

4. Gagné RM

- « Les conditions de l'apprentissage »

5. Minder, M

- « Didactique fonctionnelle » De Boeck, Université

6. SKINNER, BF

- « La révolution scientifique de l'enseignement » Bruxelles, Dessert, 1968.

PEDAGOGIE GENERALE

1. COMPETENCES VISEES

- Formuler clairement les objectifs poursuivis à travers les différentes leçons des disciplines enseignées à l'école primaire ;
- Identifier et mettre en œuvre en situation de classe des méthodes et techniques favorisant la participation active et l'appropriation des savoirs par les apprenants ;
- Elaborer des outils d'évaluation qui contribuent à l'amélioration des apprentissages ;
- informer les parents des potentialités et difficultés de leurs enfants, et des actions à entreprendre pour améliorer leur rendement.

2 . PRESENTATION

Le cours de pédagogie générale est conçu comme un complément théorique aux enseignements de psychopédagogie et de pédagogie spéciale et pratique. Il s'agit notamment de donner aux élèves maîtres une ouverture sur les courants pédagogiques contemporains afin qu'ils puissent situer et justifier leurs pratiques pédagogiques mais aussi éclairer les notions étudiées en pédagogie spéciale et pratique.

Ce cours comprendra donc deux grandes parties :

- Une partie traitant de la philosophie de l'éducation et qui va aborder des questions telles que les grandes conceptions pédagogiques contemporaines.
- La seconde partie aura trait à la didactique générale. Elle éclaire des notions abordées en pédagogie spéciale : les objectifs pédagogiques, les stratégies d'enseignement et l'évaluation pédagogique.

3 . Objectifs

- Comprendre l'objet et les objectifs de l'enseignement de la pédagogie ;
- Connaître les conceptions et mouvements pédagogiques contemporains ;
- Comprendre l'importance d'une claire définition des objectifs pédagogiques ;
- Connaître les différentes taxonomies des objectifs pédagogiques ;
- Maîtriser la technique de formulation des objectifs ;
- Identifier et mettre en œuvre des techniques participatives d'enseignement ;
- Connaître les différents types d'évaluation dans le processus d'enseignement apprentissage ;
- Concevoir des outils d'évaluation et des procédures de remédiation ;
- Valoriser et mettre en œuvre des techniques d'évaluation ;

4. THEMES ET CONTENUS

Thème 1 : éducation et pédagogie : généralités

- Les conceptions de l'éducation ;
- Définition de la pédagogie ;
- Rapports éducation-pédagogie.

Thème 2 : les objectifs en éducation

- Définition des objectifs en éducation ;
- Nature et niveaux des objectifs en éducation ;
- Les taxonomies des objectifs pédagogiques : domaines cognitif, affectif et psychomoteur
- La formulation des objectifs pédagogiques

Thème 3 : les stratégies d'enseignement

- Définition des stratégies ;
- les méthodes pédagogiques : typologie, fondements et principes ;
- les techniques d'animation de la classe ;

Thème 4 : l'évaluation en éducation

- définition de l'évaluation ;
- les types d'évaluation :
 - l'évaluation prédictive ;
 - l'évaluation formative ;
 - l'évaluation sommative.
- les rôles de l'évaluation
 - le pronostic ;
 - le diagnostic ;
 - le jaugeage ;
 - la certification.
- les fonctions de l'évaluation ;
 - pédagogique ;
 - institutionnelle ;
 - sociale ;
- les instruments d'évaluation
 - les instruments d'évaluation du domaine cognitif ;

- les instruments d'évaluation du domaine socio affectif ;
 - les instruments d'évaluation du domaine psychomoteur.
- le feed-back :
comment utiliser les résultats de l'évaluation.
 - Les effets perturbateurs de l'évaluation.

5. COMMENT ENSEIGNER ET EVALUER LA PEDAGOGIE GENERALE

Pour l'enseignement des thèmes relatifs à la philosophie de l'éducation, les «élèves peuvent être organisés en groupes pour effectuer des recherches et approfondir les différentes conceptions étudiées en classe. Les résultats des investigations des groupes seront exposés et comparés. Les formateurs peuvent proposer des lectures complémentaires pour approfondir les thèmes étudiés.

Outre les épreuves classiques, l'évaluation de cette section du cours peut prendre la forme de travaux de groupes : monographies sur certains mouvements pédagogiques, exercices pratiques (préparation de plans de leçon, application en situation de classe).

L'enseignement des thèmes en rapport avec la didactique générale doit surtout amener les élèves à déduire les principes qui fondent les thèmes étudiés, à les comparer avec les pratiques en cours dans nos écoles et avoir l'occasion de les appliquer pendant les stages pratiques ou les séances de démonstration.

6. ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

1. Daniel Hameline, les objectifs pédagogiques en formation initiale et en formation continue, 6ed, Entreprise Moderne d'édition, Paris, 1983 ;
2. Cesar Birzea, la pédagogie du succès, Puf, 1^{er} ed Paris, 1982
3. Jean Cardinet, Evaluation scolaire et pratique, ed ; De Boek Université, Bruxelles, 1988
4. Linda Allal, vers une pratique de l'évaluation formative ; De Boek Université, Bruxelles, 1988 ;
5. R. Gloton, à la recherche de l'école de demain, 2ed, collection Bourrelier – Librairie Armand clin, Paris, 1970 ;

6. Jean Cardinet, Pour apprécier le travail des élèves, 2ed, De Boek Université, Bruxelles 1988 ;
7. Philippe Meirieu, le choix d'éduquer, 4ed, ESF éditeur ;
8. Daniel Pasquier, Agir pour la réussite scolaire, Hachette, Paris 1992 ;
9. Charles Delorme, L'évaluation en question, 5éd, Paris , 1994
10. Dominique Morissette, la mesure et l'évaluation en enseignement PVL, Québec, 1989 ;
11. Mager, les objectifs pédagogiques ;
12. Gilbert De lands sheere, Evaluation continue et examens précis de docimologie, édit labor, Paris
13. M. Debesse et G. Mialaret, Traité des sciences pédagogiques, PUF, Paris, 1969
14. J. Leif et G. Rustin , Philosophie de l'éducation, Tome 1 librairie De la grave
15. Michel Minder, Didactique fonctionnelle, Objectifs, stratégies, Evaluation, 7éd, De Boek université, 1996.

PEDAGOGIE SPECIALE ET PRATIQUE

1. COMPETENCES VISEES

- Elaborer une progression des apprentissages entre les classes et à l'intérieur d'une classe;
- Planifier des séquences didactiques pour enseigner au cycle de Base 1;

- Animer des séquences didactiques en fonction du type de classe, de la discipline enseignée, du niveau des élèves et des objectifs poursuivis.

2. Présentation

L'enseignement de la pédagogie spéciale et pratique est au centre du processus de formation initiale des élèves-maîtres. Cet enseignement doit synthétiser et intégrer tous les apprentissages réalisés à travers les différentes disciplines enseignées à l'Ecole Normale. C'est aussi autour de la pédagogie spéciale et pratique que gravitent les unités de formation et les stages pratiques .Il s'agira de développer chez les élèves-maîtres, les compétences nécessaires pour :

- Apprendre à apprendre la discipline enseignée ;
- Appliquer une technique d'enseignement conforme aux objectifs visés ;
- Concevoir et conduire une séquence pédagogique à un niveau déterminé ;
- Suivre et évaluer les acquis des élèves ;
- Elaborer des procédures de soutien aux élèves en difficulté.

3. Objectifs :

- Planifier des activités d'enseignement/apprentissage ;
- Identifier et analyser les éléments intervenant dans la planification de l'enseignement en situation de classe (préparation lointaine, immédiate, matériel didactique);
- Mettre en œuvre des stratégies facilitant l'apprentissage des élèves ;

4. THEMES ET CONTENUS

Thème 1 : Programme officiel du cycle de base 1

- Buts et objectifs généraux des disciplines enseignées à l'école primaire ;
- L'organisation des contenus à l'intérieur d'une classe et entre les différents niveaux ;
- L'élaboration de l'emploi de temps des classes à flux unique, jumelées et multigrades.

Thème 2 : planification et programmation d'une séquence didactique

- Identification et fixation des objectifs opérationnels ;
- Organisation des unités d'apprentissage
 - Critères de sélection des contenus
- Le matériel didactique ou support
 - Différents types de matériels didactiques

Thème 3 : Didactique des disciplines enseignées à l'école primaire : Français- Maths- Etude du milieu –EPS –Langues nationales.

La didactique de chacune des disciplines et à chaque niveau sera conduite autour des aspects suivants :

- L'identification et l'application d'une technique d'enseignement conforme à la discipline et aux objectifs visés ;
- La mise en œuvre d'une approche intégrée des disciplines à l'intérieur d'un domaine d'étude ;
- La conduite de la séquence didactique en fonction des objectifs poursuivis et du niveau d'étude ;
- L'identification et l'utilisation des outils d'évaluation conformes aux objectifs visés ;
- La mise en œuvre des procédures de remédiation aux élèves en difficultés.

Thème 4: Gestion de différents types de classe

- Gestion des classes à un seul niveau ;
- Gestion des classes à plusieurs niveaux ;

5. COMMENT ENSEIGNER ET EVALUER EN PEDAGOGIE SPECIALE ET PRATIQUE

L'enseignement de la pédagogie spéciale et pratique vise l'acquisition de compétences requises pour organiser et conduire, à tous les niveaux de la scolarité primaire, les activités scolaires.

Le cours porte sur des aspects pratiques. Les élèves- maîtres doivent être amenés à mettre en application les différentes stratégies didactiques afin de fonder leurs propres pratiques.

La méthode d'étude de cas et le micro-enseignement peuvent être des moyens efficaces pour améliorer les compétences des élèves maîtres en pédagogie spéciale et pratique. Il faut en outre, leur donner des opportunités d'observer et d'analyser des situations réelles de classes (stage d'observation).

L'évaluation du cours doit surtout privilégier la mesure de la maîtrise de l'élaboration de séquences didactiques, des emplois de temps. Les stages pratiques doivent aussi être des occasions privilégiées pour évaluer ce cours.

6. Eléments de bibliographie

- Michel Minder, didactique fonctionnelle, objectifs, stratégies, évaluation, 7^{ème} éd Debock Université, 1996 ;
- Dotterns (R), l'enseignement individualiser, Delachaux ;
- Nouveaux programmes des écoles primaires : les guides du maître ;
- François V. Tochon, Didactique du français, ESF éditeur, Paris 1990 ;
- Guide de la direction -Mauricejoint-Hachette ;
- Pratique pédagogique pour un apprentissage structuré de l'écriture –éditeur Armand colin, Paris 1989
- L'apprentissage de la lecture Hachette 1991_ 79 Boulevard Saint German
- La géographie à l'école –Hachette 1992
- Apprentissage Mathématique à l'école élémentaire cycle moyen Tomes SERRAP Paris 1981
- ESF éditeur 17 rue viete 75017 Paris
- Pédagogie pratique pour l'Afrique.

MORALE PROFESSIONNELLE ET LEGISLATION SCOLAIRE

1. COMPETENCES VISEES

- Développer le sens de la conscience professionnelle ;
- Connaître les textes législatifs et réglementaires particulièrement ceux relatifs à l'Education Nationale;
- Appliquer les textes législatifs et réglementaires dans la gestion de l'école;
- Identifier et rédiger un document administratif;
- Tenir à jour les documents administratifs ;
- Gérer rationnellement les ressources matérielles et humaines de l'école ;
- Mobiliser les différents partenaires de l'école (parents d'élèves, société civile, ONG) afin de susciter et de promouvoir des activités en faveur de l'école.

2. PRESENTATION

- Le cours de morale professionnelle et législation couvre tous les aspects relatifs à la vie professionnelle, à l'administration et à la législation scolaire. Il vise à informer les élèves maîtres des droits et devoirs liés à leur métier, à développer chez eux des compétences nécessaires à une gestion rationnelle des ressources pédagogiques, matérielles et humaines de l'école. Il a aussi trait aux différents partenariats à développer pour la promotion de l'école dans l'esprit de la loi portant Orientation du Système Educatif Nigérien (LOSEN).

3. OBJECTIFS

Le cours de morale professionnelle et législation vise à amener l'élève maître à :

- Exercer son métier en toute responsabilité ;
- Identifier et appliquer les textes législatifs et réglementaires;
- Rédiger des correspondances administratives ;
- Elaborer et gérer les dossiers et registres scolaires ;
- Acquérir des techniques élémentaires de gestion des ressources matérielles et humaines de l'école ;

- Susciter un partenariat actif pour la promotion de l'école.

4. THEMES ET CONTENUS

Le cours de Morale Professionnelle et législation Scolaire a deux grandes parties : Morale Professionnelle et Législation scolaire.

Première Partie : Morale Professionnelle

Thème 1 : la morale et la conscience professionnelle

- Définition de la morale;
- Définition de la morale professionnelle ;
- Définition de la conscience professionnelle ;
- Les éléments de la conscience professionnelle.

Thème 2 : les contraintes et les satisfactions du métier d'enseignant

- La vocation ;
- L'amour du métier (les composantes) ;
- La dignité ;
- Les contraintes du métier (les responsabilités).

Deuxième Partie : Législation scolaire

Thème 1 : législation scolaire

- Définition de la législation scolaire ;
- Les textes fixant les orientations nationales en matière d'éducation(LOSEN) ;
- Les textes régissant la carrière de l'enseignant.
- L'organigramme du Ministère de l'Education Nationale ;

Thème 2 : la correspondance administrative

- Les différents types de documents administratifs et leurs caractéristiques ;
- La rédaction administrative.

Thème 3: les rôles du directeur d'école

Le directeur d'école joue trois rôles :

- rôle pédagogique ;
- rôle administratif;
- rôle social ;

Thème 4 : le partenariat

- la notion de partenariat ;
- les caractéristiques du partenariat ;

- Les différents partenaires de l'école ;
- La gestion participative de l'école.

5. COMMENT ENSEIGNER ET EVALUER LA MORALE PROFESSIONNELLE ET LEGISLATION SCOLAIRE

L'enseignement de la morale professionnelle et de la législation scolaire doit se baser sur la sensibilisation des élèves maîtres à l'exercice de leur métier. Il doit également leur permettre d'identifier les textes législatifs et réglementaires et de s'initier à la rédaction et à la tenue des documents administratifs.

Les élèves maîtres doivent avoir l'occasion de discuter de ces textes en vue de leur appropriation.

L'évaluation du cours peut se faire à partir de commentaires de documents ou d'exercices d'élaboration de rapport et documents et à l'occasion des stages pratiques.

6. ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE :

- Le Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE) ;
- Loi N° 98-12 du 1^{er} juin 1998, portant orientation du système éducatif nigérien (LOSEN) ;
- Organigramme du Ministère de l'Education Nationale
- Textes portant statut du personnel enseignant ;
- Module sur la gestion partenariale de l'école, MEB, DEB ;
- Education civique : droits et devoirs, classes du primaire, du secondaire et écoles professionnelles Hainikoye Harouna INDRAP 1994 ;
- Module de formation en administration, gestion et planification de l'éducation, MEB/Aprojet 1 fad, Niamey, mars 2004 ;
- Module de formation en animation et encadrement pédagogiques MEB/A décembre 2006.

SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION

1. COMPETENCES VISEES :

- Comprendre les relations éducation et société,
- Susciter et organiser des activités en faveur de la promotion de la scolarisation ;
- Initier et participer à toutes les actions visant le développement économique social et culturel de son milieu de travail.

2. DESCRIPTION

L'enseignement de la sociologie doit permettre à l'élève maître d'acquérir une meilleure connaissance du milieu dans lequel il est appelé à exercer. Le cours comprendra en priorité une dimension pratique qui prend en compte les préoccupations réelles des sociétés nigériennes tant sur le plan économique que socio culturel.

3. OBJECTIFS

- Connaître l'objet de la sociologie et comprendre les incidences pédagogiques des théories sociologiques (de façon synthétique);
- Etablir les rapports entre éducation et société en mettant l'accent sur les principales caractéristiques de la société nigérienne ;
- élaborer et mettre en œuvre des instruments de recherche .

4. THEMES ET CONTENUS

Thème 1 : Introduction à la sociologie

- Notions de base sur la sociologie (définition, objet et méthode);
- Objectifs de l'enseignement de la sociologie à l'école normale ;
- Relation sociologie et pédagogie.

Thème 2 : Initiation aux enquêtes

- Les différents instruments d'enquête : Questionnaires, guide d'entretien, grille d'analyse, observation directe, interview etc. ...
- Elaboration et exploitation.

Thème 3 : Sociologie du développement

- Rapport éducation et développement ;
- Caractéristiques principales de la société nigérienne ;
- Le changement social .

COMMENT ENSEIGNER ET EVALUER LA SOCIOLOGIE

L'enseignement de la sociologie doit mettre un accent particulier sur la connaissance du milieu social des élèves afin de permettre au futur maître d'y adapter son action éducative. Pour ce faire, les élèves maîtres doivent être initiés à l'élaboration des plans d'enquête.

L'évaluation doit surtout viser à mesurer les compétences à la planification, à la mise en œuvre de plans d'enquête mais aussi la facilité d'adaptation au milieu.

4 . ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- J.C Passeron et P. Bourdieu PUF
« La reproduction sociale, élément pour une théorie du système d'enseignement »
- Les héritiers, les étudiants et la culture et l'école « conservatrice » Revue Française de sociologie
- Madeleine Grawitz : Recherche en sciences sociales ;
- Abdou Moumouni, éducation en Afrique ;
- Boubou Hama, essai sur l'éducation en Afrique.
- Emile Durkheim, éducation et sociologie ;
- Emile Durkheim, les règles de la méthode sociologique ;

5 . L'EVALUATION DE LA FORMATION

L'évaluation de la formation doit surtout tendre à mesurer le degré de maîtrise par l'élève maître des compétences requises pour faire classe. Ceci explique largement le peu d'importance accordé dans toutes les disciplines à la rétention mnémorique et à la restitution de connaissances.

Du fait du temps très limité de la formation, les examens de fin de trimestre seront remplacés par des contrôles continus. Dans chaque discipline, l'élève –maître devra avoir au moins deux (2) notes de classe.

A la fin de l'année, il sera établi pour chaque élève, la moyenne des notes obtenues dans les contrôles continus et celle des notes de stages.

La note de stage s'obtient en faisant la moyenne entre la note de l'école d'accueil et celle de l'encadreur ayant suivi le déroulement du stage.

Les études seront sanctionnées par un certificat de fin d'études d'école Normale (CFEEN) dont les modalités d'organisation seront fixées par arrêté du Ministre de l'Education Nationale.

PROPOSITION DE CONTENU POUR LE FRANÇAIS

1. COMPETENCES VISEES :

- communiquer oralement et par écrit ;
- s'approprier les différentes structures de la langue ;
- gérer de façon décloisonnée les disciplines.

2. DESCRIPTION/PRESENTATION ;

La maîtrise de la langue française, médium d'enseignement dans les écoles, constitue la base d'un enseignement de qualité. Le cours de français est conçu comme un renforcement des connaissances des élèves maîtres en vue de dispenser son enseignement. Il vise à rehausser leur niveau général en grammaire, en orthographe et en conjugaison en vue d'une bonne utilisation de la langue à l'oral comme à l'écrit.

3. OBJECTIFS :

- renforcer les acquis sur le fonctionnement du discours à travers les types de phrases;
- étudier de manière spécifique les subordonnées complétives, circonstancielles, la concordance des temps, la tournure pronominale, la construction des verbes ;
- renforcer les acquis sur la conjugaison des verbes aux différents temps et modes ;
- renforcer les outils linguistiques de lecture et d'écriture dans les différents types d'écrits : écrits littéraires (discours, récits, poésie) ; écrits professionnels (correspondances) ;
- connaître les contenus appropriés selon les séquences d'apprentissage.

4. THEMES ET CONTENUS ;

Thème 1 : la phrase simple

- Les types de phrase ;
- Les formes de phrase ;

- La transformation des phrases ;

Thème 2 : les éléments constitutifs de la phrase et leurs fonctions

- o Le nom et ses déterminants ;
- o Les pronoms substitués du groupe nominal ;
- o Les fonctions dans le groupe nominal ;
- o Le groupe verbal ;
- o Les tournures pronominales et impersonnelles ;
- o La construction des verbes (la transitivité);

Thème 3 : la phrase complexe

- o de la phrase simple à la phrase complexe ;
- o La juxtaposition ;
- o La coordination ;
- o La subordination

Thème 4 : les types de subordonnées

- o Les subordonnées complétives ;
- o Les subordonnées circonstancielles ;

Thème 5 : Conjugaison

- o Les groupes de verbes ;
- o Les temps et les modes ;

Thème 6 : les types de textes

- o Le texte narratif ;
- o Le texte descriptif ;

- Le texte expositif /informatif ;
- Le texte argumentatif ;
- Le texte poétique/éléments de versification.

5. COMMENT ENSEIGNER ET EVALUER :

L'enseignement du français porte essentiellement sur la maîtrise des outils linguistiques permettant de lire et d'écrire les différents types d'écrits.. Il initie les élèves maîtres au maniement de la langue française afin de leur permettre de conduire à bien le processus d'enseignement apprentissage. Il se fait à travers le rappel de quelques notions, règles et principes.

L'évaluation de l'enseignement du français se fait en classe sous forme d'exercices écrits ou oraux et lors des stages pratiques.

6. ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Indrap : programme de l'enseignement du premier degré, Medis, Paris, 1990, 111 P.

Ami et Remi

R. Grevisse : le bon usage

R. Gineste grammaire orthographe conjugaison

Mamadou et Bineta

- Danielle Bouix- Leeman, George Agba, Idrissa Bèye, "Grammaire, Vocabulaire, conjugaison Orthographe" Larousse Afrique, Librairie Larousse. 1986. 2^{ème} édition

- J. Dubois, A. Jouannon, R. Lagane : "grammaire française" 1961. Librairie Larousse Paris

- "Nouvelle grammaire de la langue française 4^{ème} /3^{ème} ", Edicef 1978 Paris

PROGRAMME DE MATHEMATIQUES

1. COMPETENCES VISEES :

- acquérir une démarche scientifique basée sur l'observation, l'analyse et le raisonnement logique ;
- communiquer à l'aide du langage mathématique ;
- mathématiser des situations concrètes de la vie quotidienne;
- résoudre des petits problèmes ;

2. DESCRIPTION/PRESENTATION ;

La maîtrise des contenus en mathématiques constitue un élément fondamental pour permettre à l'élève maître d'asseoir les rudiments nécessaires à son action pédagogique. L'enseignement des mathématiques est perçu comme un renforcement des capacités des élèves maîtres en géométrie, arithmétique, mesure et logique et raisonnement.

3. OBJECTIFS ;

- Connaître les programmes de mathématique en vigueur dans le cycle de base1 ;
- Maîtriser les contenus des programmes de mathématiques de cycle de base1 ;
- Savoir mathématiser des situations concrètes.

4. DOMAINES ET CONTENUS :

Domaine 1: Géométrie

- Latéralisation/spatialisation
- Topologie
- Itinéraires sur quadrillage
- Symétries axiales/axes de symétrie
- Figures géométriques usuelles ;
- Agrandissements et réductions
- parallélogrammes et translation

Domaine 2 Arithmétique

- Numération
- Machines à nombres
- Les parenthèses
- La multiplication
- La division
- La proportionnalité

- Addition et soustraction
- Fractions et nombres décimaux

Domaine 3 Mesure

- Le mécanisme de la mesure
- La durée
- Le prix
- Les mesures de surface et de volume

Domaine 4 : Logique et raisonnement

- Formes
- Tableau à double simples et couleurs
- Tri /classement entrée
- Etiquettes/égalité
- Jeu de couleurs
- Résoudre un problème
- Vrai/faux/toujours/quelquefois/jamais

5. COMMENT ENSEIGNER ET EVALUER;

L'enseignement des mathématiques vise à installer chez les élèves maîtres la maîtrise des contenus des programmes en vigueur au cycle de base 1. Il porte sur le vocabulaire, les nouvelles notions en cours dans le système et leur application.

L'évaluation se fait à travers des exercices pratiques en classe ou lors des stages pratiques.

6. ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Recommandations :

1. Rendre obligatoire le suivi des stages par les encadreurs des écoles normales pour qu'ils puissent participer à la notation à la fin des stages ;
2. En fin d'année, la note des contrôles continus compte pour 1/3 contre 2/3 pour la note d'examen;
3. Admission aux examens de fin d'année avec une moyenne supérieure ou égale à 12/20.
4. Pour une amélioration des approches (inciter les élèves maîtres et les encadreurs à la recherche, favoriser l'interdisciplinarité, rendre l'apprentissage plus pratique et gagner du temps), expérimenter et généraliser l'enseignement modulaire ;
5. Fusionner Psychopédagogie et Pédagogie Générale pour ne retenir que la discipline Psychopédagogie

Ont participé au réaménagement des programmes des écoles normales :

- Mr Cherfédine Khamisse DFIC/DGEB
- Mr Salma Seybou DFIC/DGEB
- Mr Moussa A. Koumourtcho DEB/1/DGEB
- Mr Younoussi Goumey DCIP/DGEB
- Mr Arima Chegou DCIP/DGEB
- Mr Gérard Condat DEEC/DGEB
- Mr Moctar Soumana DEA/DGEB